

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-168

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 23-168 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38 ».
- Le règlement n'a pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum.
- Le règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis.
- Ce règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 17 juillet 2023.

**PROVINCE OF QUEBEC
TOWN OF MÉTIS-SUR-MER**

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF BY-LAW NUMBER 23-168

PUBLIC NOTICE is given of the following:

- At a meeting held on July 3, 2023, the municipal council adopted the by-law entitled "By-law number 23-168 amending various elements of zoning by-law number 08-38".
- The by-law was not the subject of a valid request to participate in a referendum.
- The by-law has received the approval of the council of the MRC de La Mitis.
- This by-law has been deposited at the office of the undersigned, where any interested person may examine it.
- This by-law comes into force in accordance with the Act.

Given at Métis-sur-Mer, this July 17, 2023.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier